



**Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs
Professeurs des Ecoles, AESH, PsyEN et contractuels
Education Nationale de l'Eure**

SNUDI Force Ouvrière de l'Eure

17 ter rue de la côte blanche 27000 Evreux

06 51 72 57 23 (Matthieu LAGUETTE)

06 61 15 21 36 (Barbara LECARPENTIER)

06 16 07 78 36 (Xavier FRIC)

Courriel : snudifo27@gmail.com Site : snudifo27.com [Facebook](#)

Commission Administrative Paritaire Départementale de l'Eure

Evreux, le vendredi 26 juin 2025

Déclaration des délégués du SNUDI FO 27

Mesdames et messieurs les membres de la CAPD,

Madame la Directrice académique,

Même si ce sujet ne figure pas à l'ordre du jour de cette CAPD, le SNUDI-FO 27 ne peut passer sous silence l'épisode caniculaire et ses conséquences sur les écoles du département.

Une nouvelle fois, les personnels sont confrontés à des conditions de travail et d'accueil des élèves dégradées dans des locaux souvent inadaptés aux fortes chaleurs. Les vagues de chaleur ne sont pourtant plus des événements exceptionnels. Les besoins sont connus et les solutions également : rénovation thermique des bâtiments, équipements adaptés, investissements structurels à la hauteur des enjeux. Si les investissements nécessaires n'ont toujours pas été réalisés, c'est bien le résultat de choix budgétaires et politiques dont l'État employeur doit aujourd'hui assumer les conséquences.

Le SNUDI-FO 27 dénonce également l'absence de consignes claires et uniformes sur l'ensemble du département. Les réponses apportées aux équipes diffèrent trop souvent selon les circonscriptions, plaçant les collègues dans l'incertitude.

Nous rappelons que les collègues doivent pouvoir exercer pleinement leurs droits de renseigner le RSST ou le RDGI afin de signaler toute situation qu'ils estiment susceptible de porter atteinte à leur santé ou à leur sécurité. Aucune pression, aucune consigne locale ne saurait remettre en cause ce droit fondamental.

SNUDI FO 27

snudifo27@gmail.com

17 ter, rue de la côte Blanche, 27000 Evreux

Encore une fois, ce sont les équipes pédagogiques et, en particulier, les directeurs et directrices d'école qui subissent les décisions d'un gouvernement et d'un Ministre de l'Education qui vire à territorialiser l'école en laissant les maires gérer cette crise.

Ce ne sont pas aux maires de gérer localement un problème national : Le SNUDI FO rappelle que le décret du 25 mai 2025 prévoit de nouvelles obligations pour l'employeur et notamment son article L4121-1 qui indique que « L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. »

A propos des directeurs et directrices d'école, le SNUDI FO 27 demande le retrait de la circulaire sur le « référentiel métier des directrices et directeurs d'école », publié le 21 mai dernier, qui servira de nouveau cadre de référence pour la formation, l'accompagnement et l'évaluation des directrices et directeurs d'école.

Ce référentiel confirme la caporalisation de la fonction de directrice ou directeur d'école, dans une école soumise de plus en plus à la territorialisation, et où le directeur ou la directrice devient le seul responsable de la situation des élèves en difficulté ou en situation de handicap !

Face à cette offensive contre l'Ecole publique et le statut des personnels, le SNUDI FO revendique :

- Le retrait de la circulaire référentiel métier !
- L'abrogation de la loi Rilhac et de tous ses textes d'application !
- La satisfaction des revendications sur la direction d'école (augmentation des décharges, aide administrative statutaire, augmentation indiciaire, allègement des tâches) !

Cette année scolaire a, une fois de plus, été particulièrement éprouvante pour les personnels.

En effet, les personnels sont toujours confrontés au chaos provoqué par la logique de l'inclusion systématique et forcée, avec la mutualisation des moyens, la flexibilisation des personnels et le démantèlement de l'enseignement et des structures spécialisés et adaptés. Un nouveau projet de loi est en préparation pour accélérer la généralisation de l'externalisation des ESMS, ce que le SNUDI FO 27 dénonce.

Prenant ses responsabilités sur cette question, le SNUDI FO 27 avec sa fédération, la FNEC FP FO, organisera une nouvelle initiative nationale par la grève nationale à Paris le jeudi 5 novembre 2026 et invite tous les personnels et les syndicats à le rejoindre.

Aussi, en pleine période d'inflation causée par une marche à la guerre incessante et par une spéculation débordante, le Gouvernement maintient sa politique de gel du point d'indice et d'austérité salariale. Le tassement des grilles indiciaires détruit le droit à la carrière et piétine la reconnaissance de nos qualifications.

La réalité est alarmante : depuis le 1er juin, les employeurs publics sont contraints de verser une indemnité différentielle à 862 000 agents pour éviter qu'ils ne soient payés sous le SMIC. La paupérisation s'accélère et la rémunération de la grande majorité des fonctionnaires est désormais bloquée au niveau du SMIC ou s'en rapproche dangereusement. Le choix politique est limpide : l'argent public est orienté vers les subventions aux grandes entreprises et l'économie de guerre. Pour les services publics et les salaires, c'est le zéro absolu, synonyme d'une perte sèche de pouvoir d'achat.

Blocage des prix du carburant, réévaluation entière des grilles salariales comme pour les AESH due à la hausse du SMIC doivent être des mesures prises immédiatement. Le SNUDI FO

SNUDI FO 27

snudifo27@gmail.com

17 ter, rue de la côte Blanche, 27000 Evreux

réaffirme sa revendication d'une augmentation de 33% de la valeur du point d'indice afin de compenser la perte du pouvoir d'achat accumulée depuis 2000 ainsi que l'augmentation a minima de 10% d'augmentation immédiate de la valeur du point d'indice.

Le SNUDI FO 27 avec sa fédération continue de dénoncer l'accord de la PSC, et de revendiquer que celui-ci doit être renégocié sur la base de la liberté d'adhésion à la complémentaire, garantissant le couplage santé-prévoyance, et le même panier de soins pour tous, sans système d'options ou de sur-cotisation !

Pour en revenir au cœur de cette CAPD, nous sommes aujourd'hui amenés à examiner les recours de collègues dont les demandes de temps partiel ou de disponibilité ont été refusées par l'administration.

Pour nombre de collègues, le temps partiel ou la disponibilité ne constituent pas un choix de confort mais une nécessité. Ils représentent souvent la seule solution permettant de poursuivre l'exercice de leur métier dans des conditions supportables, de préserver leur santé et de prévenir l'épuisement professionnel.

Ces demandes traduisent également la dégradation continue des conditions de travail dans l'Éducation nationale et les difficultés croissantes rencontrées par les personnels pour préserver leur santé et maintenir un équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.

Depuis plusieurs années, les représentants des personnels alertent l'administration sur cette situation. Les signaux se multiplient : augmentation des fiches SST, des demandes de protection fonctionnelle, des démissions ou encore des ruptures conventionnelles. Ces indicateurs témoignent d'un malaise profond que l'administration ne peut plus ignorer.

Il est désormais indispensable que ces alertes soient entendues et que des réponses concrètes soient apportées aux revendications légitimes des personnels.

L'Éducation nationale revendique plus que jamais des valeurs de bienveillance, d'inclusion et d'accompagnement. Elle va même jusqu'à déployer les PAS, dispositifs dont notre organisation syndicale demande l'abandon, alors même que leur mise en œuvre s'effectue au mépris des votes exprimés par les représentants de la Nation. Pourtant, lorsqu'il s'agit de ses propres personnels confrontés à des problèmes de santé, à des situations familiales complexes ou à une dégradation de leurs conditions de travail, ces principes semblent trop souvent s'effacer derrière les contraintes de gestion et le manque de moyens.

Pour de nombreux collègues, la formule « nécessité de service » est devenue une réponse standardisée qui masque difficilement le manque de moyens auquel l'institution est confrontée.

Cette justification est invoquée pour limiter l'exercice de nombreux droits statutaires : temps partiels, disponibilités, mutations, détachements ou encore autorisations d'absence. Les personnels ne peuvent être les victimes permanentes d'une pénurie de recrutements et de choix budgétaires qui dégradent chaque année davantage le fonctionnement du service public d'éducation.

Des moyens financiers existent. La question n'est donc pas celle de leur absence, mais bien celle des choix politiques opérés. Alors que des milliards d'euros sont mobilisés pour d'autres

SNUDI FO 27

snudifo27@gmail.com

17 ter, rue de la côte Blanche, 27000 Evreux

priorités gouvernementales (comme le réarmement du pays et les dépenses militaires dans le cadre de la Loi de Programmation Militaire qui a vu 36 milliards être réinjectés au 413 milliards déjà actés), l'Éducation nationale continue de subir suppressions de postes, restrictions budgétaires et dégradation des conditions de travail.

Au lieu de supprimer des centaines de postes au prétexte de la baisse démographique, il serait plus pertinent d'utiliser cette évolution pour améliorer les conditions de travail des personnels, répondre aux besoins des écoles et permettre un examen plus favorable des demandes formulées par les collègues.

Madame la Directrice académique, à l'heure où notre profession traverse une crise d'attractivité sans précédent, il est indispensable de préserver celles et ceux qui continuent à faire vivre l'École publique au quotidien. Les personnels ont besoin d'être entendus et soutenus.

C'est pourquoi le SNUDI-FO 27 vous demande de répondre favorablement à l'ensemble des demandes de temps partiel, en respectant les quotités et les modalités sollicitées par les collègues.

Il s'agit non seulement de garantir leurs droits, mais également de préserver leur santé, leur équilibre de vie et leur capacité à poursuivre l'exercice de leurs missions au service des élèves.

Enfin, alors que les résultats du concours de recrutement des professeurs des écoles (CRPE) sont connus depuis quelques jours, le SNUDI FO 27 demande l'ouverture immédiate de la liste complémentaire pour pallier au manque de professeurs dans notre département. Nous réitérons notre demande d'acceptation de tous les INEAT cette année.

Merci pour votre écoute

SNUDI FO 27

snudifo27@gmail.com

17 ter, rue de la côte Blanche, 27000 Evreux